

Service CNI/Passeport

0617059257

Date de votre RDV :

Heure :

Demande de Carte Nationale d'Identité

Depuis mars 2017 la procédure d'obtention de votre carte d'identité est simplifiée.

Elle se déroule en plusieurs étapes, établissement du formulaire en ligne puis **sur rendez-vous**, dans en mairie.

1. Effectuez votre demande sur service-public.fr * :

Pour utiliser ce télé-service, il faut créer votre compte puis saisir les informations dans « *Pré-demande CNI* » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande). Un formulaire sera généré, vous précisant les documents à apporter lors de votre rendez-vous en mairie, il vous suffit de le compléter, **de l'imprimer**. La mairie récupérera vos données grâce au formulaire de pré-demande vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

2. Pièces à fournir obligatoirement :

➤ **Le formulaire de demande :**

- soit pré-demande en ligne sur site service-public.fr
- soit le formulaire CERFA à récupérer dans la mairie de votre domicile

➤ **2 photos d'identité récente et conformes aux normes**

➤ **1 justificatif de domicile datant de moins de 6 mois**

Première demande :

- **Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois**
- Si mariage : copie intégrale d'un acte de mariage
- Si divorce : jugement de divorce
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie (pour un enfant mineur – en cas de séparation joindre jugement pour garde de l'enfant)

Renouvellement :

- Ancienne carte d'identité ou déclaration de perte/vol,
- **Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois** : original – livret de famille
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + (pour un enfant mineur – en cas de séparation joindre jugement pour garde de l'enfant)
- Le formulaire de pré-demande si vous l'avez complété à votre domicile

Coût : gratuit

En cas de perte ou de vol : 25 €

3. **Enfant mineur** : la présence de l'enfant est obligatoire au moment du dépôt du dossier en mairie quel que soit son âge. Il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (idem pour la récupération du titre). Les empreintes digitales des enfants de moins de 12 ans ne sont pas recueillies.

4. **Dépôt du dossier en mairie :**

Prenez rendez-vous au 06 17 05 92 57 entre 11h et 12h et 13h30 et 14h00 pour déposer votre dossier en mairie. La prise de rendez-vous est obligatoire pour effectuer cette démarche dans les meilleures conditions.

A noter : veillez à vous munir de l'intégralité des documents demandés ainsi que de leurs photocopies. Tout dossier incomplet nécessite un report et une nouvelle prise de RDV. Le demandeur doit se présenter personnellement pour accomplir les formalités.

5. **La Remise de la carte nationale d'identité et des passeports :**

Lorsque vous carte d'identité ou vous passeport seront disponibles en mairie, un SMS vous parviendra sur votre mobile. **La remise de votre titre d'identité ne pourra se faire qu'en dehors des rendez-vous d'établissement des passeports et CNI soit : Du lundi au vendredi entre 11h et 12 h et de 13 h 30 à 14 h 00**